



SUPREME COURT OF SAN ANDREAS

JOURNAL OFFICIEL

décision

18 octobre 2026

JOURNAL OFFICIEL DE L'ÉTAT DE SAN ANDREAS

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS JUDICIAIRES DE LA COUR SUPRÊME

La Cour Suprême de San Andreas, à la suite de la session de procès tenue le 18 octobre 2026, ouverte à 21h52 devant la Mairie de Los Santos,

Considérant la nécessité d'assurer la publicité des décisions judiciaires rendues par la Cour et de garantir la transparence des procédures ;

PORTE À LA CONNAISSANCE DU PUBLIC LES DÉCISIONS SUIVANTES :

Article 1 - Affaire de Madame Madrazo Catarina Esmeralda

À l'issue de l'examen de la procédure concernant Madame Madrazo Catarina Esmeralda, la Cour a prononcé la nullité de la procédure pour vice de procédure imputable aux agents des forces de l'ordre chargés de l'affaire.

Article 2 - Affaire de Madame Rosales Maya

À l'issue de l'examen de la procédure concernant Madame Rosales Maya, la Cour a prononcé la nullité de la procédure pour vice de procédure imputable aux agents des forces de l'ordre chargés de l'affaire.

Article 3 - Affaire de Madame Vega Valentina Marisol



À l'issue de l'examen de la procédure concernant Madame Vega Valentina Marisol, la Cour a prononcé la nullité de la procédure pour vice de procédure imputable aux agents des forces de l'ordre chargés de l'affaire.

Article 4 - Affaire de Monsieur Caleb Foster

Monsieur Caleb Foster a été reconnu coupable de violation du devoir de réserve.

À ce titre, la Cour a prononcé les sanctions suivantes :

- Une amende de 15 000 dollars ;
- Une peine de trente minutes de détention pénitentiaire fédérale à Bolingbroke.

Toutefois, Monsieur Caleb Foster ayant interjeté appel de cette décision, l'exécution des sanctions pénales est suspendue dans l'attente de l'issue de la procédure d'appel.

Article 5 - Situation de Monsieur Laurent Ginal

À l'issue de l'examen de la situation de Monsieur Laurent Ginal, la Cour n'a retenu aucune sanction pénale à son encontre.

Néanmoins, une suggestion de mesure disciplinaire interne a été formulée et transmise à sa hiérarchie, à laquelle il appartiendra d'apprécier les suites à donner.

Article 6 - Publication et entrée en vigueur

Le présent récapitulatif est publié au Journal Officiel de l'État de San Andreas afin de porter à la connaissance du public les décisions rendues lors de la session de procès du 18 octobre 2026.

Il entre en vigueur dès sa publication.

Fait à Los Santos, le 18 octobre 2026.

Pour publication officielle

Cour Suprême de San Andreas

Connor Hayes

Juge Associé



Connor Hayes

Juge Associé

C. Hayes

